Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260519-2026_182-DE

Poher communauté — Poc'her kumuniezh

Département du Finistère

ARRETE N°182-2026
portant délégation de fonctions à Madame Alexandra FRAYSSE
Membre du bureau
Conseillère déléguée la communication, aux nouvelles technologies et à la transition écologique

Le Président de Poher communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-9, autorisant au Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

*Vu le procès-verbal de l'élection de **Monsieur Christian TROADEC** en qualité de Président de Poher Communauté,*

*Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **Madame Alexandra FRAYSSE** au poste de conseiller communautaire délégué, en date du 30 mars 2026,*

CONSIDERANT, au vu de cette ordonnance, la possibilité, pour le Président de déléguer une partie de ses attributions au titre de l'article L.5211-9 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la communauté de communes que le Président soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions,

ARRETE

ARTICLE 1 A compter du 30 mars 2026, **Madame Alexandra FRAYSSE**, membre du bureau, est chargée de :

- Suivre et développer la politique de marketing territorial de la collectivité, sa communication interne et externe
- Suivre les supports de communication papier et numérique de la collectivité (journaux, brochures, site internet, réseaux sociaux, panneaux lumineux, panneaux d'affichage extérieurs,)
- Assurer le bon suivi de la charte graphique de la collectivité sur tous les supports de communication
- Veiller à la pertinence et la modernisation de la stratégie de communication de la collectivité
- Suivre la compétence de formation au numérique/conseillère numérique de Poher Communauté
- Suivre les questions de réseaux et d'informatique de la collectivité
- Être la référente RGPD de la collectivité
- Suivre des questions relatives à la politique énergétique et notamment : les énergies renouvelables, les économies d'énergies, le diagnostic thermique des équipements communautaire, en lien avec le Vice-Président en charge des travaux
- Suivre les relations avec les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de l'économie solidaire

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260519-2026_182-DE

- Suivre les manifestations organisées par la Communauté de Communes et/ou auxquelles elle participe, liées au développement durable la transition écologique : semaine de la mobilité, semaine du développement durable et semaine de l'énergie notamment du suivi de toute question relative à la protection des milieux naturels
- Suivre et développer la compétence GEMAPI de Poher Communauté et valoriser les espaces naturels du territoire

ARTICLE 2 Délégation permanente est donnée à **Madame Alexandra FRAYSSE** à l'effet de signer au nom du Président, convocations et correspondance courante dans le cadre de sa délégation de fonction.

ARTICLE 2 Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de **Madame Alexandra FRAYSSE.**

ARTICLE 3 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

A Carhaix-Plouguer,
le 30 mars 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Notifié le
signature de l'élu

Alexandra FRAYSSE